



Le Parlement du Développement Durable est une activité d'apprentissage qui a été conçue par des membres de l'association TousPourEDD. Les droits ont été déposés par l'association. La présente version PDD 2.2 est une version qui est encore en phase de test. Les durées d'activités ainsi que les montants alloués (en unités monétaires) à chaque priorité de développement durable peuvent être soumis à des modifications.



Cette activité d'apprentissage EDD est une ressource éducative librement téléchargeable et utilisable en l'état avec les élèves. La connaissance des contenus proposés aux élèves (à partir de la page 7) est un préalable à l'appropriation de ce kit pédagogique.

PRINCIPE

MAJ DU 12/03/2025

Cette activité d'apprentissage procède du jeu de rôles. Les élèves vont simuler la vie d'un parti politique. Ils sont chargés de concevoir un programme d'actions publiques et de faire campagne pour gagner les élections. Les élèves élus devront alors former des groupes parlementaires avant la tenue de la session parlementaire. Il s'agit d'aborder le processus de la décision publique de façon pédagogique et simulée en rendant les élèves acteurs de ce processus. Concrètement, le Parlement du Développement Durable apprend aux élèves, de façon ludique, à s'engager dans le processus démocratique de la décision

politique, à parvenir à un consensus pour les priorités collectives et à établir un budget équilibré pour l'action publique. Cette activité pédagogique suppose comme prérequis, la connaissance large des différentes dimensions de l'empreinte écologique et la connaissance des principales notions de l'agroécologie, de l'éco-conception et de l'éco-urbanisme.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

L'activité suppose que deux classes de l'établissement scolaire, au moins, participent. Les élèves de l'une seront les électeurs des candidats de l'autre classe et vice-versa. Les élèves concernés sont des électeurs avertis puisqu'ils sont eux-mêmes impliqués dans l'activité, ce qui a permis d'affiner leur opinion sur les priorités d'action en matière de développement durable.

A partir de trois classes impliquées, il n'y a plus d'élections croisées. Les électeurs d'une classe votent pour des candidats autres que ceux qui vont voter pour eux. L'activité pédagogique peut être étendue à tout un niveau. En collège, elle est pertinente pour les élèves de troisième. En lycée, elle est pertinente pour chacun des niveaux de la seconde à la terminale.

Les groupes de travail sont composés de 6 élèves et peuvent être ramenés à 5. Le nombre de classes participantes conditionne la taille du Parlement qui sera élu. La taille optimale du Parlement du développement durable se situe entre 24 et 60 députés. Ainsi en collège pour des classes à 30, c'est à partir de 5 classes participantes qu'il est possible d'obtenir un Parlement de taille minimum à 25 députés. En lycée, avec des classes à 35, la taille minimum de 24 députés est obtenue à partir de 4 classes participantes. Il est possible d'organiser l'activité en partenariat avec des établissements scolaires de proximité, de façon à obtenir davantage de classes participantes pour aboutir à un Parlement du développement durable de plus grande taille. Il est important de garder toujours le même niveau dans un Parlement (ne pas mélanger des élèves de troisième et des élèves de seconde, par exemple). Concrètement, les Parlements se réunissent dans les amphithéâtres ou les salles polyvalentes des établissements scolaires. Les sessions peuvent aussi être organisées, en partenariat avec les collectivités locales, dans les salles de réunions des assemblées municipales, départementales ou régionales. Cela suppose une implication et un soutien de ces collectivités territoriales.

RESSOURCES EDUCATIVES

Le Parlement du développement durable est une activité pédagogique qui a été conçue par des membres de l'association TousPourEDD. Les droits ont été déposés. L'activité est diffusée sous forme de ressource éducative libre (REL). Elle comprend 24 pages de format A4 qui se composent de la manière suivante :

- 3 pages de consignes (Les élections, Les groupes parlementaires, La session parlementaire) qui correspondent chacune à une des phases de l'activité,
- 4 fiches complémentaires (Financement budgétaire, Argumentaires de la campagne électorale, Groupes parlementaires, Débat parlementaire) qui apportent des précisions aux élèves sur les sujets indiqués,
- 17 pages de propositions de priorités d'actions (une par objectif de développement durable) qui comportent les 68 priorités de développement durable sur lesquelles les élèves devront se prononcer.

Pour lancer l'activité du Parlement du Développement Durable, il est nécessaire d'imprimer autant d'exemplaires de ces 24 pages que de groupes d'élèves (ce qui correspond à la taille envisagée du Parlement). En plastifiant les exemplaires, ou en utilisant un papier de fort grammage, il est possible de les réutiliser chaque année. A l'exception des pages de consignes correspondantes aux étapes 2 « Les groupes parlementaires » et 3 « La session parlementaire », tous les supports sont diffusés aux élèves dès le lancement de la première séance. Ils sont utilisés tout au long de l'activité.

L'activité comprend aussi une page intitulée « Programme de campagne – Tableau budgétaire équilibré » qui est diffusée vierge aux groupes d'élèves. Ce document complété par les élèves sert de support de présentation du programme des priorités de développement durable pour chacun des partis politiques. Il permet de veiller à ce que l'ensemble de mesures proposées soient intégrées dans un cadre budgétaire équilibré. Les élèves reportent leurs choix de priorités en précisant le nom de celles qu'ils ont retenu. Ils indiquent aussi leurs choix budgétaires et les modalités envisagées pour équilibrer le budget.

CALENDRIER

L'activité d'apprentissage se déroule en trois périodes distinctes.

La première période se déroule en classe sur une durée indicative totale de 10 heures qui se découpe en 4 séances étalées sur 4 à 6 semaines :

- séance de choix des priorités de développement durable (3 heures) : les élèves découvrent les 68 propositions de priorité et débattent entre eux pour en choisir une par objectif de développement durable,
- séance de complétion du document A3 : Programme de campagne – Tableau budgétaire équilibré (2 heures) : les élèves reportent leurs choix dans le tableau et apprennent à équilibrer leur budget associé avec l'aide de la fiche complémentaire « Financement budgétaire »,
- séance de construction des argumentaires relatifs aux trois objectifs de développement durable absolument prioritaires (3 heures) : les élèves élaborent les argumentaires avec l'aide de la fiche complémentaire « Argumentaires de la campagne électorale »,
- séance de préparation de l'intervention orale de campagne électorale (durée 1 heure) : les élèves s'entraînent pour leur prestation orale de 7 minutes (3 minutes de présentation et 4 minutes de réponses aux questions).

Les durées sont indicatives. Tous les groupes n'avancent pas au même rythme. Les activités de conception du logo (45 minutes) et d'élection interne des candidats (15 minutes) sont mises en tampon en fin de séances.

La seconde période se déroule principalement hors de la classe sur une durée indicative de 8 heures qui se découpe en 4 séances étalées sur 4 à 6 semaines :

- séance de constitution des groupes parlementaires (2 heures) : les élèves élus se rencontrent et échangent afin de se regrouper selon des sensibilités communes. Avec l'aide de la fiche complémentaire « Groupes parlementaires », ils comprennent l'intérêt de se regrouper et le principe de la décision par consensus,
- séance de validation interne aux partis politiques (1 heure) : cette activité se déroule en classe, les élèves élus soumettent leur proposition de constitution de groupe parlementaire aux membres de leur parti,
- séance d'élaboration de programmes communs (3 heures) : cette activité de choix des priorités de développement durable est similaire, dans la démarche, à celle de la phase d'élection (1 priorité par objectif de développement durable) avec la particularité que les élèves élus doivent aboutir à un consensus sur la base de leurs programmes électifs respectifs,
- séance de complétion du document A3 : Programme de campagne – Tableau budgétaire équilibré (2 heures) : cette activité est similaire, dans la démarche, à celle de la phase d'élection, les élus reportent leurs choix consensuels dans le tableau et apprennent à équilibrer leur budget associé avec l'aide de la fiche complémentaire « Financement budgétaire ».

Les durées sont indicatives. Une fois constitués, tous les groupes n'avancent pas au même rythme. L'activité d'élection des rapporteurs(euses) de groupe parlementaire est mise en tampon à la fin d'une séance.

La troisième période s'effectue principalement hors de la classe sur une durée impérative de 3 heures qui tient en une séance se déroulant en trois phases :

- phase d'élection du président ou de la présidente du Parlement puis de présentation des projets de priorités de développement durable assorties de budgets équilibrés (1 heure) : les élèves députés élisent le ou la président(e) à la majorité simple puis les rapporteurs(euses) exposent les propositions de leur groupe parlementaire,
- phase de débat parlementaire (1H30) : les élèves députés apprennent à participer de façon constructive aux échanges et à parvenir à un consensus, à l'aide de la fiche complémentaire « Débat parlementaire »,
- phase de modalités de financement (30 minutes) : les élèves députés apprennent à construire un budget équilibré avec l'aide de la fiche complémentaire « Financement budgétaire ».

La durée de 3 heures de session parlementaire est impérative. Si à l'issue du temps imparti, les élèves députés ne sont pas parvenus à un consensus sur les priorités de développement durable et sur le budget de l'action publique, il est nécessaire de procéder à un référendum. La proposition du groupe parlementaire majoritaire est reprise en l'état. Le temps d'élaboration d'un programme commun des groupes parlementaire d'opposition est de 3 à 4 heures. Des rapporteurs sont élus par l'ensemble des groupes d'opposition. Ce programme suppose, à nouveau, la complétion du document A3 : Programme de campagne – Tableau budgétaire équilibré.

Le référendum se déroule dans chacune des classes participantes. Les rapporteurs de groupes parlementaires viennent présenter leur programme sur un format de 7 minutes (3 minutes de présentation et 4 minutes de réponses aux questionnements). L'agrégation des résultats de chaque classe se fait sur un temps dédié (durée de 20 à 30 minutes) avec présence impérative des rapporteurs de groupes parlementaires.

Qu'il soit adopté par la voie parlementaire ou la voie référendaire, le programme adopté fait l'objet d'une communication auprès de l'ensemble des élèves participants à l'activité pédagogique.

RECOMMANDATIONS

L'activité d'apprentissage s'effectue en univers fini. Il n'est pas demandé aux élèves de concevoir des orientations publiques de développement durable mais de choisir parmi un ensemble de 68 priorités élaborées de façon à englober un large spectre d'orientations existantes. Celles-ci sont formulées sous forme de priorités, ce qui signifie qu'elles ne sont pas exclusives les autres des autres. La définition d'une politique suppose cependant de définir des priorités, c'est ce qui est demandé aux élèves de faire, de façon démocratique, après des débats prenant la forme d'échanges argumentés. Parmi les 68 propositions, certaines (peu nombreuses) viennent en contradiction avec les recommandations portées par les Nations Unies. Ce choix est délibéré. Il permet d'appréhender le débat public de manière large en incluant des opinions contraires à la logique de durabilité. Pour ne pas influencer les élèves, il est important que les enseignants qui les accompagnent dans le projet restent les plus neutres possibles. Aussi, en aucun cas, les enseignants doivent être en posture d'explicitation des priorités qui sont formulées.

Le Parlement du Développement Durable est un jeu de rôle. Il est important de faire comprendre aux élèves qu'il leur est demandé de jouer des personnages et non de s'exprimer selon leur propre personnalité avec leurs sentiments et leurs émotions. Ces aspects est utile à indiquer pour éviter de tomber dans des débats passionnés qui peuvent affecter certains élèves.

Les élèves peuvent légitimement interroger ce que recouvre la notion de territoire. Il s'agit d'une entité administrative à l'échelon régional, propre à chaque pays. Cette matérialisation du territoire durable est utile aux élèves. De même, l'unité monétaire est la monnaie en vigueur dans chaque pays. Le budget construit par les élèves peut paraître irréal. Pour ceux qui interrogent la consistance du budget établi, il est possible d'indiquer qu'il s'agit de la partie du budget liée à la politique de développement durable du territoire. Cette partie est détachée du budget de fonctionnement qui couvre les dépenses courantes du territoire.

L'accompagnement par les enseignants consiste principalement à permettre la facilitation de l'activité d'apprentissage. Les fiches complémentaires peuvent faire l'objet d'explicitation, de même que les notions de développement durable qui sont contenues dans certaines priorités. Les enseignants peuvent aussi apporter leur soutien pour la démarche de conception des argumentaires. Un aspect important est la gestion du temps dédié aux différentes activités. Les enseignants peuvent donner des indications, voire des préconisations, aux groupes d'élèves qui seraient à la traîne.

Le Parlement du Développement Durable a pour objectifs de faire découvrir, de façon active, le processus démocratique de la décision publique. Les 68 propositions permettant d'effleurer la diversité et la complexité des choix d'orientation de l'action publique, dans les volets réglementaire et budgétaire. Il serait regrettable la mise en activité des élèves se traduise par la réduction de ces choix selon une logique binaire. Les enseignants doivent éviter que les élèves tombent de cet écueil.

La mise en activité des élèves qui participent au Parlement du Développement Durable est différente selon les niveaux d'apprentissage. Les échanges sont plus riches et plus étayés en lycée car les lycéens disposent de nombreux prérequis qui n'existent pas au collège. Il paraît cependant important de proposer l'activité en classe de troisième, dernière année du tronc commun, ceci afin que les élèves disposent, en fin de scolarité obligatoire, d'un bagage permettant la compréhension du processus de la décision publique.

Le Parlement du Développement Durable est une activité d'apprentissage complexe qui suppose une certaine expérience de la part des enseignants qui la conduisent. Le réseau TousPourEDD propose des ateliers de mutualisation de pratiques dédiés à cette activité d'apprentissage. Ces ateliers, qui consistent à faire des témoignages contextualisés, réunissent des enseignants aguerris et novices. Ils sont ouverts aux membres de l'association et s'effectuent sous forme de visioconférences

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

En termes d'apprentissages, le Parlement du Développement Durable d'aborder les objectifs suivants, extraits du référentiel EDD de l'UNESCO :

1-6 L'élève est capable de collaborer avec autrui afin que les individus et les communautés soient à même de susciter des changements dans la distribution du pouvoir et des ressources au sein de chaque communauté et au-delà.

1-12 L'élève est capable de réclamer et de soutenir publiquement l'élaboration et la prise en compte de politiques en faveur de la justice sociale et économique, de stratégies de réduction des risques et mesures visant à éliminer la pauvreté.

1-15 L'élève est capable de proposer des solutions aux problèmes systémiques liés à la pauvreté.

2-6 L'élève est capable de communiquer sur les questions relatives à la lutte contre la faim et à la promotion d'une agriculture durable et d'une meilleure nutrition et sur les liens entre ces enjeux.

2-7 L'élève est capable de collaborer avec d'autres personnes pour les encourager à combattre la faim et à promouvoir une agriculture durable et une meilleure nutrition et il est capable de leur donner les moyens de le faire.

2-8 L'élève est capable de dessiner une vision d'un monde affranchi de la faim et de la malnutrition.

2-12 L'élève est capable d'évaluer les décisions liées aux politiques qui ont trait au combat contre la faim, à la malnutrition et à la promotion d'une agriculture durable, de participer à ces décisions et de les influencer.

3-9 L'élève est capable de dessiner une vision globale de ce qu'est une vie sous le signe de la santé et du bien-être, et de clarifier les valeurs, croyances et attitudes que cela implique.

3-14 L'élève est capable de réclamer et de soutenir publiquement l'élaboration de politiques de promotion de la santé et du bien-être.

4-4 L'élève comprend le rôle important de la culture dans l'instauration de la durabilité.

4-13 L'élève est capable de réclamer et de soutenir publiquement l'élaboration de politiques conçues pour promouvoir une éducation gratuite, équitable et de qualité pour tous, l'EDD et d'autres approches similaires, et visant à fournir des équipements éducatifs sûrs, accessibles et inclusifs.

5-12 L'élève est capable d'évaluer les décisions prises au sujet de l'égalité et de la participation des genres, d'y participer et de les influencer.

6-9 L'élève est capable de percevoir l'utilité de normes d'assainissement et d'hygiène satisfaisantes.

6-12 L'élève est capable de contribuer à la gestion des ressources en eau au niveau local.

6-15 L'élève est capable d'évaluer les décisions prises en ce qui concerne les stratégies de gestion des entreprises locales, nationales et internationales liées à la pollution de l'eau, d'y participer et de les influencer.

7-4 L'élève comprend la manière dont les politiques peuvent influencer sur l'évolution de la production, de la distribution, de la demande et de l'utilisation des énergies.

7-10 L'élève est capable d'avoir sa propre vision d'un modèle fiable et durable de production, de distribution et d'utilisation de l'énergie dans son pays.

7-13 L'élève est capable d'analyser l'impact et les effets à long terme des gros projets énergétiques et des politiques relatives à l'énergie sur différents groupes de parties prenantes ainsi que sur la nature.

7-14 L'élève est capable d'influencer les politiques publiques relatives à la production, à la distribution et à l'utilisation de l'énergie.

8-6 L'élève est capable d'examiner d'un œil critique divers modèles économiques et visions de l'économie et de la société de demain, et d'exprimer dans des instances publiques ses vues à ce sujet.

8-11 L'élève est capable de s'intéresser à des visions et modèles nouveaux d'une économie durable, inclusive et offrant des emplois décents.

9-6 L'élève est capable de plaider pour des infrastructures durables, résilientes et inclusives sur le territoire local.

9-12 L'élève sait évaluer diverses formes d'industrialisation et comparer la résilience.

10-4 L'élève comprend les processus locaux, nationaux et mondiaux qui peuvent aussi bien promouvoir l'égalité qu'agir comme un frein (politiques relatives à la fiscalité, aux salaires et à la protection sociale, activités des entreprises, etc).

10-10 L'élève est capable d'adhérer durablement à la vision d'un monde juste et égalitaire.

10-15 L'élève est capable de s'impliquer dans la conception de politiques publiques et d'initiatives des entreprises visant à réduire les inégalités.

11-5 L'élève comprend le rôle des acteurs locaux et d'une gouvernance participative et se rend compte qu'il est important de représenter une voix durable dans la planification et la formulation des politiques concernant son quartier.

11-6 L'élève est capable de faire entendre sa voix, et d'identifier et d'utiliser les possibilités de participation du public aux systèmes de planification locale, d'appeler à s'investir dans des infrastructures, des bâtiments et des parcs durables dans son quartier et de débattre des mérites d'une planification à long terme.

11-8 L'élève est capable de considérer sa région comme déterminante de son identité, en comprenant le rôle de l'environnement naturel, social et technique dans la construction de cette identité et de sa culture.

11-12 L'élève est capable de participer aux processus décisionnels qui intéressent sa communauté et de les influencer.

11-13 L'élève est capable de s'exprimer de manière organisée en faveur ou contre les décisions qui intéressent sa communauté.

11-14 L'élève est capable de participer à la création d'une communauté inclusive, sûre, résiliente et durable.

11-15 L'élève est capable de promouvoir les approches à faible émission de carbone au niveau local.

12-6 L'élève est capable d'expliquer la nécessité de pratiques durables en matière de production et de consommation.

12-12 L'élève est capable de participer à la prise de décisions concernant des acquisitions dans le secteur public, de les évaluer et de les influencer.

13-14 L'élève est à même de promouvoir les politiques publiques protégeant le climat.

14-6 L'élève est capable de plaider en faveur des pratiques halieutiques durables.

14-12 L'élève est capable de débattre de mesures en faveur de la durabilité telles que les quotas de pêches stricts et les moratoires relatifs aux espèces menacées d'extinction.

15-6 L'élève est capable de plaider en faveur de l'abandon des pratiques qui détruisent l'environnement et causent une perte de biodiversité.

15-7 L'élève est capable de plaider en faveur de la préservation de la biodiversité en mettant en avant des avantages multiples, notamment les services écosystémiques et la valeur intrinsèque de la diversité biologique.

15-12 L'élève sait faire entendre efficacement sa voix dans les processus décisionnels pour contribuer à rendre les zones urbaines et rurales plus ouvertes à la nature grâce à la création de corridors, à des programmes agroécologiques, à la restauration de l'environnement et à d'autres initiatives.

16-7 L'élève sait débattre des enjeux locaux et mondiaux relatifs à la paix, à la justice, à l'inclusion et à la solidité des institutions.

16-12 L'élève est capable de réclamer et de soutenir publiquement l'élaboration de politiques visant à promouvoir la paix, la justice, l'inclusion et la solidité des institutions.

17-9 L'élève est à même d'établir une vision de ce que serait une société mondiale durable.

17-11 L'élève est capable de devenir un agent du changement œuvrant pour la réalisation des objectifs de développement durable et de jouer son rôle de citoyen mondial de la durabilité actif et critique.

17-13 L'élève est capable de réclamer et de soutenir publiquement l'élaboration de politiques visant à promouvoir les partenariats mondiaux en faveur du développement durable.

GRILLE DE PERTINENCE PARLEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La grille de pertinence du Parlement du Développement Durable est la suivante :

Le Parlement du Développement Durable					
Niveaux	MAT	PRI	COL	LYC	L3
Dimensions	CO	SO	AC		
Compétences essentielles	SYST	PROB	CRIT	NORM	
	CSOI	COOP	ANTP	STRA	
Objectifs de développement durable	ODD1	ODD2	ODD3	ODD5	ODD6
	ODD7	ODD8	ODD9	ODD10	ODD11
	ODD12	ODD13	ODD14	ODD15	ODD16

Dimensions	CO	Cognitive
	SO	Socioémotionnelle
	AC	Comportementale

Niveaux	MAT	Maternelle
	PRI	Primaire
	COL	Collège
	LYC	Lycée
	L3	Licence 3

Compétences essentielles	SYST	Analyse systémique	CSOI	Connaissance de soi
	PROB	Résolution intégrée des problèmes	COOP	Coopération
	CRIT	Réflexion critique	ANTP	Anticipation
	NORM	Analyse normative	STRA	Stratégie

Le Parlement du Développement Durable

S'engager dans le
processus démocratique
de la décision politique

Parvenir à un
consensus pour
les priorités collectives

Etablir un budget
équilibré
pour l'action publique

C'est arrivé ! Afin de permettre aux territoires de devenir durables, des réformes de grande ampleur ont transféré les prérogatives de la décision publique à l'échelon territorial sur l'ensemble des objectifs de développement durable. Pour ces 17 objectifs, les territoires disposent maintenant de l'autonomie budgétaire et de l'autonomie réglementaire. Sur chacun des territoires, pour concevoir la réglementation du développement durable et construire le budget associé, il faut maintenant élire les parlementaires qui vont siéger à la session budgétaire.

Etape 1 : Les élections

Votre groupe de 5 à 6 élèves est un parti politique naissant. Afin de vous faire élire, vous allez définir un programme qui comprend des propositions concrètes en faveur du développement durable mettant en avant vos priorités. Lorsque votre programme sera élaboré, vous pourrez alors faire campagne. Vos électeurs seront les élèves d'une autre classe que vous devrez convaincre de voter pour vous. Seuls les députés élus pourront siéger au Parlement de votre territoire.

Consignes

- ✓ Prendre connaissance, individuellement et collectivement, des 68 priorités de développement durable contenues dans les fiches de présentation des objectifs de développement durable. Pour chacun des objectifs, il est présenté 4 priorités de développement durable. Vous devez en choisir une par objectif de développement durable. Le choix doit être démocratique. Au sein de votre parti politique, vous pouvez débattre et voter pour décider collectivement de vos choix de priorités d'actions de développement durable. **Durée : 3 heures**
- ✓ Reporter les 17 priorités de développement durable de votre parti politique dans le tableau budgétaire et définir les modalités de financement (voir la fiche « Financement budgétaire ») pour parvenir à un budget équilibré. **Durée : 2 heures**
- ✓ Trouver un nom à votre parti politique. Les noms doivent être composés d'un animal et d'un adjectif. Exemples : « les castors courageux », « les libellules téméraires ». Concevoir un logo en lien avec ce nom. **Durée 45 minutes**
- ✓ Faire ressortir 3 objectifs de développement durable absolument prioritaires qui serviront de base à votre campagne électorale. Construire des argumentaires (voir la fiche « Argumentaires de campagne électorale »). **Durée : 3 heures**
- ✓ Au sein du parti politique, élire le binôme des candidat(e)s qui se présenteront à l'élection : le ou la candidat(e) et son ou sa suppléant(e). La parité est obligatoire. **Durée : 15 minutes**
- ✓ Préparer l'intervention orale de 7 minutes accordée pour la campagne électorale. Celle-ci aura lieu devant les élèves d'une autre classe qui sont vos électeurs. Le temps de présentation du programme ne doit pas excéder 3 minutes. Le temps de questionnement des électeurs est de 4 minutes. **Durée : 1 heure**

Le Parlement du Développement Durable

S'engager dans le
processus démocratique
de la décision politique

Parvenir à un
consensus pour
les priorités collectives

Etablir un budget
équilibré
pour l'action publique

Les élections sont terminées ! Les député(e)s ont été élu(e)s. Ils vont pouvoir maintenant siéger à la session parlementaire afin de concevoir la réglementation du développement durable et construire le budget associé. Chaque député(e) a été élu selon un programme présentant ses priorités de développement durable. Avant de siéger en session parlementaire, les députés vont devoir constituer des groupes parlementaires.

Etape 2 : Les groupes parlementaires

Les activités de constitution des groupes parlementaires ne concernent que les député(e)s élu(e)s et leurs suppléant(e)s. Les décisions qu'ils prennent doivent cependant être validées par leurs partis politiques.

Consignes

- ✓ Les député(e)s qui viennent d'être élu(e)s vont apprendre à se connaître. Pour cela, chacun des binômes - député(e) et suppléant(e) – va diffuser son programme – le tract de campagne et le tableau budgétaire équilibré – aux autres binômes sous forme d'échanges croisés. De ces échanges vont naître les groupes parlementaires qui se constituent en fonction des priorités communes identifiées par les binômes (voir la fiche « Groupes parlementaires »). A l'issue des échanges, les groupes parlementaires constitués doivent se trouver un nom. Les noms doivent être composé d'une plante et d'un adjectif. Exemples : les gentianes vertueuses, les roseaux flexibles. Certains élu(e)s peuvent choisir d'être indépendants en ne rejoignant pas un groupe parlementaire. **Durée : 2 heures**
- ✓ Chaque parti politique (groupe de 5 à 6 élèves) se réunit afin de valider (ou non) les propositions de constitution de groupes parlementaires faites par leurs élu(e)s. A l'issue des votes internes, lorsqu'un parti politique ne valide pas l'appartenance à un groupe parlementaire, il est possible de proposer de rejoindre un autre groupe parlementaire ou de rester indépendant. **Durée : 1 heure**
- ✓ Les groupes parlementaires constitués se réunissent afin de construire une proposition budgétaire commune. Chaque élu(e), membre du groupe parlementaire, dispose de son tableau budgétaire équilibré. L'objectif est d'aboutir à un tableau budgétaire commun. La démarche est la même que celle de la préparation des élections. Pour chacun des objectifs, il est présenté 4 priorités de développement durable. Les membres du groupe parlementaire doivent s'entendre sur une priorité par objectif de développement durable. Le choix doit être démocratique. Au sein du groupe parlementaire, les élus peuvent débattre et voter pour décider collectivement de leurs choix de priorités d'actions de développement durable. Chaque binôme – député(e) et suppléant(e) – compte pour une voix. **Durée : 3 heures**
- ✓ Lorsque les membres des groupes parlementaires ont réussi à s'entendre sur les 17 priorités d'actions de développement durable, il faut les reporter dans le tableau budgétaire et définir les modalités de financement (voir la fiche « Financement budgétaire ») pour parvenir à un budget équilibré. Avant l'ouverture de la session parlementaire, les tableaux budgétaires équilibrés de chacun des groupes parlementaires est diffusé aux autres groupes parlementaires. Il n'est pas prévu de vote interne aux partis politiques pour valider le travail des groupes parlementaires. **Durée : 2 heures**
- ✓ Pour préparer les interventions orales en hémicycle, au sein de chaque groupe parlementaire sont élu(e)s les rapporteurs(euses). Il s'agit des député(e)s qui prendront la parole au nom du groupe parlementaire. L'ordre des rapporteurs est constitué en fonction des suffrages obtenus. Le premier rapporteur(euse) est celui qui présente les priorités de développement durable du groupe parlementaire et le budget associé. Les autres rapporteurs(euses) sont ceux qui interviennent lors des débats (voir la fiche « Débat parlementaire »). **Durée : 30 minutes**



Les groupes parlementaires ont finalisé leurs travaux préparatoires ! La session parlementaire va pouvoir commencer. Les député(e)s vont maintenant concevoir la réglementation du développement durable et construire le budget associé. La majorité est fixée aux deux tiers. Si les députés ne parviennent pas au consensus, il est prévu de recourir au référendum.

Etape 3 : La session parlementaire

Les activités de constitution des groupes parlementaires ne concernent que les député(e)s élu(e)s ou leurs suppléant(e)s lorsque les titulaires sont dans l'impossibilité matérielle de siéger. La session parlementaire s'effectue sur une durée continue de 3 heures. Les suspensions de séance ne peuvent pas excéder 10 minutes. Si la séance n'aboutit pas, les propositions parlementaires seront soumises à un référendum. Dans ce cas, les élèves qui ne siègent pas au parlement seront amenés à voter.

Consignes

- ✓ Le parlement doit procéder à l'élection de son ou sa président(e). Chaque groupe parlementaire propose un candidat. Les élections se font à main levée, à la majorité simple. Le suppléant du ou de la président(e) élu(e) devient député(e) titulaire. Lorsque le ou la président(e) est élu(e), la session peut commencer. Chaque groupe parlementaire dispose d'une durée de 5 minutes pour présenter ses priorités de développement durable et le budget associé. Les prises de parole se font dans l'ordre décroissant du poids politique des groupes au parlement. Le groupe majoritaire présente ses priorités le premier. Les présentations suivantes, faites par les autres groupes parlementaires, insistent sur les désaccords de priorités de développement durable. A l'issue de présentations, le ou la président(e) du parlement peut décider de proposer au vote les actions relatives à certains objectifs de développement durable pour lesquels il semble apparaître une forme de consensus. Les votes se font à main levée. Pour être adoptée, une priorité de développement durable doit emporter au moins deux tiers des votes. **Durée : 1 heure**
- ✓ A l'issue des votes, certaines priorités ont été adoptées par le parlement, d'autres restent en débat. Le ou la présidente conduit les débats en donnant la parole aux groupes parlementaires d'opposition (ceux qui n'ont pas la majorité simple) qui peuvent exprimer leurs arguments. Des suspensions de séance peuvent être envisagées afin que les groupes parlementaires s'entendent, hors hémicycle, sur des priorités communes qu'ils redéfinissent ensemble. Le ou la président(e) est maître du temps, il ou elle choisit les durées des prises de paroles qui ne doivent en aucun cas excéder 3 minutes. Le vote des priorités relatives à chacun des objectifs de développement durable est proposé à l'issue des débats (voir la fiche « Débat parlementaire »). **Durée : 1H30**
- ✓ A l'issue des votes, lorsque le parlement est parvenu à décider de l'ensemble des priorités de développement durable (une par objectif), il reste à définir les modalités de financement (voir la fiche « Financement budgétaire ») pour parvenir à un budget équilibré. Le groupe majoritaire, par la voix de son ou sa rapporteur(euse) propose des modalités qui sont mises en débat auprès des autres groupes parlementaires (voir la fiche « Débat parlementaire »). Les modalités de financement sont soumises au vote à l'issue du débat parlementaire. Les votes se font à main levée. Pour être adoptées, les modalités proposées doivent emporter au moins deux tiers des votes. **Durée : 30 minutes**

Cas particulier du référendum

Si la session parlementaire n'aboutit pas dans le temps imparti, la conception de la réglementation du développement durable et la construction du budget associé vont être soumis au référendum. Les électeurs – tous les élèves membres d'un parti politique – vont devoir se prononcer sur deux propositions : celle du groupe parlementaire majoritaire au parlement et celle des groupes d'opposition. Le groupe majoritaire reprend ses propositions en l'état. Les groupes parlementaires d'opposition doivent se réunir afin de définir collectivement une proposition commune adoptée selon des procédés démocratiques. Les deux alternatives sont présentées dans chacune des classes par les rapporteurs(euses) des groupes parlementaires (celui du groupe majoritaire au parlement et celui du groupe d'opposition majoritaire au sein de la coalition d'opposition). Les votes se font à main levée. Il est obligatoire de voter. Les votes blancs ne sont pas autorisés, il est obligatoire de s'exprimer.

Le Parlement du Développement Durable

S'engager dans le
processus démocratique
de la décision politique

Parvenir à un
consensus pour
les priorités collectives

Etablir un budget
équilibré
pour l'action publique

Fiche : Financement budgétaire

Le budget du territoire comprend des dépenses et des recettes. Les dépenses sont constituées des montants alloués aux services publics, des aides apportées aux ménages (les allocations) ou aux entreprises (les subventions). Les recettes proviennent des impôts prélevés sur les ménages (impôts sur les revenus du travail ou de l'épargne financière), des impôts prélevés sur les entreprises (impôts sur les bénéfices ou sur les dividendes) et des différentes taxes (sur la consommation, sur les importations, etc). Parmi les diverses priorités de développement durable envisagées, certains ont pour effet d'augmenter les dépenses (davantage de services publics, davantage d'aides aux ménages ou aux entreprises) et d'autres ont pour effet de réduire les recettes (baisse des impôts et taxes). Dans les deux cas, ces priorités nécessitent de trouver des modalités de financement.

A l'inverse, certaines priorités de développement durable ont pour effet de baisser les dépenses (réduction des services publics, baisse des aides aux ménages ou aux entreprises) ou d'augmenter les recettes (augmentation des impôts et taxes). Dans ces deux cas, il se dégage des capacités de financement.

L'équilibre d'un budget de l'action publique doit être étudié de manière globale en comparant l'ensemble des dépenses et des recettes. Si le budget est excédentaire (il y a davantage de recettes que de dépenses : cas très rare), il faut envisager une baisse des recettes en précisant qui va en bénéficier (impôts sur les ménages, impôts sur les entreprises ou taxes). Si le budget est déficitaire, (il y a davantage de dépenses que de recettes : cas fréquent), il faut envisager :

- soit de changer de priorités de façon à obtenir une baisse des dépenses ou une hausse des recettes,
- soit de recourir à l'emprunt si on ne souhaite pas modifier les priorités.

Le recours à l'emprunt public peut se faire de deux façons : sur les marchés financiers internationaux, auprès de l'épargne nationale. Dans les deux cas, le territoire doit prévoir dans son budget la charge de la dette qui sera constituée de 10% du montant emprunté. Par exemple, si le montant emprunté est de 100 000 unités monétaires, il faut prévoir 10 000 unités de charge de la dette dès la première année et pendant 10 ans. L'emprunt a pour effet de réduire l'efficacité de l'impôt, puisqu'une partie est affectée au remboursement de la dette plutôt qu'au financement de l'action publique.

Le Parlement du Développement Durable



Fiche : Argumentaires de la campagne électorale

Les partis politiques présentent leurs programmes au travers du tableau budgétaire équilibré qui reprend les priorités affichées pour chacun des objectifs de développement durable. Pour faire campagne auprès de leurs électeurs potentiels, il est important de faire ressortir 3 objectifs de développement durable absolument prioritaires. Communiquer sur 3 objectifs absolument prioritaires permet de simplifier le discours en évitant la complexité inhérente aux 17 objectifs de développement durable. Cela permet aussi de marquer le positionnement, la sensibilité et les orientations du parti politique.

Pour faire campagne, les membres de chaque parti politique vont devoir construire des argumentaires permettant de défendre leurs propositions. Ces argumentaires contiennent ce qu'ils vont affirmer mais aussi les réponses aux questions anticipées qui vont leur être posées par les électeurs.

Il est attendu un argumentaire écrit sous forme de tract de campagne (1 page A4) reprenant les trois objectifs de développement durable absolument prioritaires. La forme du tract de campagne est laissée libre. Le tract sera diffusé aux électeurs avant l'intervention orale en classe.

Le temps de présentation du programme devant les électeurs ne doit pas excéder 3 minutes. Le temps de questionnement qui suit est de 4 minutes. Ces deux temps supposent la création d'un argumentaire commun et la répartition des temps de parole entre les membres de chaque parti politique.

Complément optionnel pour les lycéens

Votre campagne peut être menée sur les réseaux sociaux durables (ceux qui ne pratiquent pas la captation des données). Pour cela, votre parti politique peut créer un compte à son nom (animal et adjectif) sur les applications suivantes : Mastodon, Bluesky, Pixelfed, PeerTube. Ces comptes sont utilisés pour diffuser des courtes vidéos de campagne, des infographies ou des plaquettes créées par les membres de votre parti politique.

Le Parlement **du Développement** **Durable**

S'engager dans le
processus démocratique
de la décision politique

Parvenir à un
consensus pour
les priorités collectives

Etablir un budget
équilibré
pour l'action publique

Fiche : Groupes parlementaires

Un groupe parlementaire est constitué de député(e)s de différents partis politiques qui se réunissent pour formuler ensemble des propositions communes. Les partis qui se réunissent dans un groupe parlementaire ont des sensibilités communes. Les propositions d'un groupe étant élaborées de façon démocratique au sein du groupe parlementaire, elles reflètent la volonté collective. Il s'en suit une forme de discipline de vote : tous les député(e)s d'un groupe parlementaire votent généralement à l'unisson. Le poids politique d'un groupe parlementaire est proportionnel au nombre de députés qu'il comprend et des règles de majorité.

Si les votes se font à la majorité simple, le groupe parlementaire majoritaire dispose d'un pouvoir étendu. Si les votes se font à la majorité absolue (la moitié des voix plus une), les groupes parlementaires doivent trouver des consensus dès lors qu'aucun groupe parlementaire n'a la majorité absolue. Lorsque les votes se font à la majorité qualifiée des deux tiers, la décision par consensus devient une pratique parlementaire fréquente car il est très rare qu'un groupe parlementaire puisse représenter cette majorité à lui seul.

La décision par consensus repose sur la capacité des parties prenantes à construire une contre-proposition équilibrée. Dans la démarche, à l'issue des débats relatifs à une décision, une première proposition de synthèse des points de vue des différentes parties prenantes est proposée à l'adoption. Une partie prenante qui exprime son désaccord à l'obligation d'assortir celui-ci d'une contre-proposition qui tient compte des points de vue exprimés par les autres parties prenantes. Cette démarche évite les postures stériles qui consistent à imposer son point de vue aux autres sans chercher à s'enrichir des visions alternatives.

Le Parlement **du Développement** **Durable**



Fiche : Débat parlementaire

Le débat parlementaire obéit à des règles de bon fonctionnement qui garantissent la sérénité du débat public. Pour les parlements des territoires durables, les règles sont les suivantes :

- Les groupes parlementaires s'expriment au travers de leurs rapporteurs(euses) qui portent la parole collective de l'ensemble des député(e)s qu'ils représentent.
- Les temps de prise de parole sont limités à trois minutes pour les rapporteurs de groupes et à une minute pour les député(e)s indépendant(e)s qui s'expriment en leur nom.
- Les prises de parole portent sur les modalités de l'action publique (priorités, réglementation, budget). Les arguments sont étayés par des faits établis faisant consensus au sein de la communauté scientifique.
- Les député(e)s se doivent le respect mutuel dans leurs prises de parole. Les attaques aux personnes ne sont pas tolérées et peuvent entraîner une suspension momentanée de celles et ceux qui les profèrent.
- Les débats sont conduits par le ou la président(e) du parlement, élu(e) par ses pairs à la majorité simple des votants. Le ou la présidente répartit librement les temps de la session parlementaire en veillant à équilibrer le temps consacré aux débats et celui passé aux délibérations. Le ou la président(e) choisit librement le moment et l'ordre des propositions qu'il ou elle entend soumettre au vote. Le ou la président(e) peut décider d'écourter les débats afin de soumettre au vote l'ensemble des priorités de développement durable pendant la session parlementaire. Le ou la président(e) veille à consacrer, en fin de session, le temps nécessaire à l'adoption des modalités de financement du budget de l'action publique.
- Les députés ont l'obligation de voter chaque proposition d'action. Les votes blancs ne sont pas autorisés. Les députés ont l'obligation d'exprimer leurs votes.

ODD 1 Eradiquer la pauvreté

Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Instaurer un système de protection sociale redistributif

Pour éradiquer la pauvreté, la priorité est d'instaurer un système de protection sociale efficace basé sur la redistribution des richesses. La taxation des revenus, proportionnelle à la richesse des individus, permet de mettre en place un système d'allocations dont les bénéficiaires sont les personnes les plus démunies.

Besoin de financement de la protection sociale : 300 000 à 500 000 unités

Capacité de financement par la taxation proportionnelle aux revenus : 300 000 à 500 000 unités

Valoriser les ressources spécifiques des territoires par la collectivité

Pour éradiquer la pauvreté, la priorité est de reconnaître que les ressources spécifiques des territoires, en dehors des espaces agricoles, sont des biens communs qui doivent être valorisées par la collectivité. Les revenus bénéficient alors à tous et non à des acteurs privés, ce qui permet de résorber la pauvreté liée à la prédation des ressources.

Capacité de financement par la valorisation des ressources spécifiques au territoire : 100 000 unités

Favoriser la croissance économique

Pour éradiquer la pauvreté, la priorité est de garantir un travail à tous. Pour cela, il faut favoriser la croissance économique en réduisant la réglementation ainsi que les taxes qui pèsent sur les entreprises.

Besoins de financement lié à la baisse des taxes sur les entreprises : 40 000 à 60 000 unités

Capacité de financement liée à la baisse du coût de contrôle de la réglementation : 10 000 unités

Protéger l'activité économique locale au service des habitants

Pour éradiquer la pauvreté, il faut taxer les importations, ce qui permet de répondre aux besoins de la population du territoire en favorisant l'activité locale agricole et artisanale.

Capacité de financement liée aux taxes sur les importations : 20 000 unités

ODD 2 Lutter contre la faim

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

Instaurer une sécurité sociale alimentaire

Pour lutter contre la faim et assurer la sécurité alimentaire, la priorité est d'instaurer une sécurité sociale alimentaire en installant des cantines sociales et solidaires dans les quartiers et dans les villages. Les bénéficiaires sont les personnes démunies, qui participent aux activités solidaires et apprennent à cuisiner des repas équilibrés.

Besoins de financement de la sécurité sociale alimentaire : 80 000 à 100 000 unités

Réimplanter les ceintures agricoles vivrières autour des villes

Pour lutter contre la faim et assurer la sécurité alimentaire, la priorité est de réimplanter les ceintures vertes d'agriculture vivrière autour des villes en favorisant l'installation des paysans qui s'engagent dans l'agriculture durable. Ces paysans s'engagent à être respectueux des écosystèmes et à répondre aux besoins des habitants du territoire. Ils bénéficient d'aides à l'installation, de subventions et d'exonérations d'impôts.

Besoins de financement de la réimplantation de la ceinture vivrière : 200 000 à 300 000 unités

Reconnaître les semences paysannes comme un bien commun de l'humanité

Pour lutter contre la faim et assurer la sécurité alimentaire, la priorité est de reconnaître les semences paysannes comme un bien commun de l'humanité en autorisant et en favorisant leurs libres reproduction et diffusion.

Besoin de financement du contrôle de la réglementation : 5 000 unités

Favoriser les cultures à haut rendement nutritif

Pour lutter contre la faim et assurer la sécurité alimentaire, la priorité est de favoriser les cultures apportant des protéines végétales, ainsi que les cultures d'algues et les élevages d'insectes dont les rendements nutritifs sont très élevés au regard de leurs besoins en eau et en calories.

Besoins de financement de la filière agricole à haut rendement nutritif : 80 000 à 120 000 unités

ODD 3 Bonne santé et bien-être

Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges

Imposer des normes strictes pour interdire les substances nocives dans les cosmétiques et les produits d'entretiens

Pour garantir la bonne santé et le bien-être, la priorité est d'imposer des normes strictes sur les produits cosmétiques et les produits d'entretien ménager en interdisant les substances nocives dans leur composition. Ces normes strictes portent sur l'interdiction des nanoparticules, des perturbateurs endocriniens et de toutes les molécules qui portent atteintes à la santé humaine. Elles permettent d'éviter des cancers, des maladies respiratoires, les maladies cardio-vasculaires et des allergies.

Besoins de financement du contrôle de la réglementation : 5 000 unités

Donner le pouvoir d'agir aux habitants sur les normes de pollution

Pour garantir la bonne santé et le bien-être, la priorité est de donner le pouvoir d'agir local aux habitants afin qu'ils établissent eux-mêmes les normes de pollution chimique, minérale, plastique, sonore, olfactive, lumineuse, visuelle, thermique, radioactive, électromagnétique, etc, applicables à leur territoire.

Besoins de financement du contrôle des normes locales : 5 000 unités

Favoriser la production locale de médicaments génériques de base

Pour garantir la bonne santé et le bien-être, la priorité est de réglementer et favoriser la production de médicaments génériques de base afin qu'elle soit locale et à bas coût en interdisant la publicité et donnant accès aux brevets.

Besoins de financement de la réglementation des médicaments génériques : 5 000 unités

Imposer des normes strictes pour interdire les substances nocives dans les aliments

Pour garantir la bonne santé et le bien-être, la priorité est d'imposer des normes strictes sur les aliments en interdisant les substances nocives telles que les pesticides, les herbicides, les fongicides, certains additifs et en contrôlant la teneur en sucres, de façon à éviter des cancers, des maladies cardio-vasculaires, des maladies respiratoires, des allergies, ainsi que la tendance au surpoids ou à l'obésité.

Besoins de financement du contrôle de la réglementation : 5 000 unités

ODD 4 Education de qualité

Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Garantir un service public d'éducation ouvert aux parties prenantes

Pour permettre une éducation de qualité pour tous, la priorité est de reconnaître que l'éducation est un bien commun, de favoriser la diffusion à grande échelle de ressources éducatives libres, afin de contrer la tendance à la marchandisation et de garantir aux habitants un service public local d'éducation ouvert aux parties prenantes.

Besoins de financement du service public d'éducation : 250 000 à 450 000 unités

Former à l'entrepreneuriat durable

Pour permettre une éducation de qualité pour tous, la priorité est de former les élèves et les étudiants à l'entrepreneuriat durable afin de permettre à chacun d'avoir les outils pour concevoir une activité économique zéro impact (logique de minimisation de l'empreinte écologique).

Besoins de financement des formations à l'entrepreneuriat durable : 40 000 unités

Former aux IA génératives

Pour permettre une éducation de qualité pour tous, la priorité est de former les élèves et les étudiants à l'utilisation et au développement des intelligences artificielles génératives afin de favoriser la construction du monde durable de demain.

Besoins de financement des formations aux IA génératives : 30 000 unités

Formaliser l'éducation au développement durable en milieu scolaire

Pour permettre une éducation de qualité pour tous, la priorité est de formaliser l'éducation au développement durable en milieu scolaire en instituant un volume horaire dédié tout au long de la scolarité et en favorisant les activités d'apprentissage ancrées dans le référentiel EDD de l'UNESCO.

Besoins de financement de la formalisation de l'éducation au développement durable : 1 000 unités

ODD 5 Egalité entre les sexes

Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Constitutionnaliser l'égalité salariale entre les sexes

Pour réaliser l'égalité des sexes, la priorité est de poser l'égalité salariale entre les sexes en principe constitutionnel et de faciliter les actions en justice afin de mettre un terme à tous les cas avérés de discrimination salariale.

Besoins de financement de l'application constitutionnelle : 15 000 unités

Poser le principe de la parité stricte

Pour réaliser l'égalité des sexes, la priorité est de poser le principe de la parité stricte dans toutes les instances de décision : publiques et privées, locales et territoriales. Selon ce principe, tous les postes de décision doivent être pourvus par un binôme composé d'une femme et d'un homme à parité de droits dans les processus décisionnels.

Besoins de financement du contrôle réglementaire : 5 000 unités

Constitutionnaliser le droit à l'avortement

Pour réaliser l'égalité des sexes, la priorité est de constitutionnaliser le droit à l'avortement en reconnaissant que l'exercice de ce droit appartient aux femmes.

Besoins de financement du contrôle réglementaire : 1 000 unités

Constitutionnaliser les discriminations de genres

Pour réaliser l'égalité des sexes, la priorité est de constitutionnaliser la discrimination de genres et de faciliter les actions en justice afin de mettre un terme à tous les cas de discrimination avérés.

Besoins de financement de l'application constitutionnelle : 15 000 unités

ODD 6 Eau propre et assainissement

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Développer le traitement organique des eaux usées

Pour garantir un accès durable de tous à l'eau, la priorité est de développer des réseaux d'accès et de traitement exclusivement organiques en interdisant strictement les entrants chimiques dans le réseau de traitement des eaux afin de protéger les nappes phréatiques des éventuelles pollutions chimiques et de permettre d'utiliser les boues urbaines pour la fertilisation des terres des ceintures vivrières.

Besoins de financement du réseau de traitement organique : 25 000 unités

Valoriser l'eau en tant que bien commun

Pour garantir un accès durable de tous à l'eau, la priorité est de reconnaître que l'eau est un bien commun dont la valorisation doit être confiée à la collectivité en instaurant un service public collectif de gestion de l'eau auquel l'ensemble des parties prenantes participent à la gouvernance.

Capacité de financement de la valorisation collective de l'eau : 5 000 unités

Rénover le réseau de distribution de l'eau

Pour garantir un accès durable de tous à l'eau, la priorité est d'investir dans l'optimisation du réseau de distribution existant afin d'éviter les pertes liées aux fuites et de développer le réseau pour les habitants qui ne sont pas raccordés.

Besoins de financement dans la rénovation du réseau : 25 000 unités

Instaurer une tarification progressive de l'eau

Pour garantir un accès durable de tous à l'eau, la priorité est d'instaurer une tarification progressive de la consommation afin de pousser les habitants à faire des économies. La consommation raisonnée de 20 litres par habitant et par jour est facturée au coût de production. Les tarifs augmentent fortement au-delà.

Capacité de financement de la tarification progressive : 60 000 unités

ODD 7 Energie propre à un coût abordable **Garantir l'accès à tous à des services** **énergétiques fiables, durables et modernes,** **à un coût abordable**

Orienter le mix énergétique vers le renouvelable avec une tarification différenciée

Pour garantir à tous l'accès à des services énergétiques durables, la priorité est de faire évoluer le mix énergétique vers le renouvelable en favorisant des filières de production territoriales et en appliquant une tarification progressive et différenciée. Pour les logements, la consommation raisonnée de 50 kWh/m² par an est facturée au coût de production. Les tarifs augmentent fortement au-delà. La facturation des énergies non renouvelables est plus élevée que celle des énergies renouvelables.

Besoins de financement du développement de la filière énergies renouvelables : 100 000 à 200 000 unités
Capacités de financement de la tarification progressive et différenciée de l'énergie : 50 000 à 120 000 unités

Développer la filière nucléaire

Pour garantir à tous l'accès à des services énergétiques durables, la priorité est de développer la filière de l'énergie nucléaire.

Besoins de financement du développement de la filière nucléaire : 200 000 à 400 000 unités

Favoriser l'autoproduction pour des circuits énergétiques domestiques de basse consommation

Pour garantir à tous l'accès à des services énergétiques durables, la priorité est de mettre en terme au monopole public sur les énergies renouvelables en autorisant les particuliers à produire, à stocker, à consommer et à distribuer leurs excédents d'énergie renouvelable tout en instaurant des normes pour des circuits énergétiques domestiques de basse consommation en 12 volts.

Besoins de financement du contrôle réglementaire : 5 000 unités

Procéder à la rénovation thermique des bâtiments

Pour garantir à tous un accès à de services énergétiques durables, la priorité est de procéder à une rénovation thermique des bâtiments de grande ampleur de façon à réduire fortement la consommation d'énergie liée au chauffage et à la climatisation.

Besoins de financement de la rénovation thermique des bâtiments : 100 000 à 200 000 unités

ODD 8 Travail décent et croissance économique

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Interdire la vente des produits aux conditions de production indécentes

Pour garantir un travail décent pour tous, la priorité est d'interdire la vente des produits dont la production ne repose pas sur des conditions de travail décente et qui ne garantissent pas un revenu décent aux travailleurs.

Besoins de financement du contrôle réglementaire : 5 000 unités

Promouvoir la création de banques durables locales

Pour garantir un travail décent pour tous, la priorité est de promouvoir la création de banques durables (n'intervenant pas sur les marchés financiers mondiaux) locales, qui drainent l'épargne des habitants du territoire pour investir dans des projets économiques industriels ou artisanaux locaux profitant exclusivement aux habitants du territoire en facilitant l'octroi de micro-crédits aux entrepreneurs durables indépendants.

Besoins de financement du contrôle réglementaire : 5 000 unités

Interdiction des importations à forte empreinte et des importations croisées

Pour garantir un travail décent pour tous, la priorité est d'interdire les importations à forte empreinte écologique et d'interdire les importations croisées (pour lesquels il existe un équivalent de production sur le territoire) afin de favoriser le développement de l'activité économique durable sur le territoire.

Besoins de financement du contrôle réglementaire : 5 000 unités

Engager une politique volontariste de réindustrialisation locale et durable

Pour garantir un travail décent pour tous, la priorité est d'engager une politique volontariste de réindustrialisation locale et durable (des entreprises locales pour les besoins locaux) par le biais de subventions publiques à l'installation, de création de pépinières d'entreprises durables selon une logique de filière intégrée anticipant la réparation locale, le recyclage local et la gestion locale des déchets pour des entreprises à impact zéro prioritairement dans les filières textiles, mobilités douces et alimentation.

Besoins de financement de la politique de réindustrialisation : 50 000 à 200 000 unités

ODD 9 Industrie, innovation et infrastructure

Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Interdiction des subventions publiques dans les projets à impact positif

Pour garantir une industrie et des infrastructures durables, la priorité est d'interdire les subventions publiques pour des projets à impact positif (forte empreinte écologique) dans tous les domaines d'activité économique (énergies fossiles, agro-industrie, infrastructures destructrices de biodiversité, etc).

Capacité de financement liée à l'arrêt du financement des projets à impact : 100 000 unités

Concevoir des normes strictes pour la construction des bâtiments

Pour garantir une industrie et des infrastructures durables, la priorité est de concevoir des normes strictes pour la construction des bâtiments afin de favoriser l'utilisation de matériaux à faible empreinte écologique produits localement et garantir une réalisation qui préserve les écosystèmes.

Besoins de financement du contrôle réglementaire : 5 000 unités

Encourager l'innovation par les IA génératives

Pour garantir une industrie et des infrastructures durables, la priorité est d'encourager l'innovation en favorisant la captation des données à grande échelle de façon à alimenter les intelligences artificielles génératives qui sont en mesure de concevoir des solutions adaptées au plus près des besoins.

Besoins de financement de l'innovation par les IA génératives : 60 000 à 80 000 unités

Instituer un bilan comptable écologique et social

Pour garantir une industrie et des infrastructures durables, la priorité est d'instituer un bilan comptable écologique (calcul de l'empreinte écologique de l'activité) et social (répartition de la valeur ajoutée entre les parties prenantes) de façon à permettre une imposition des entreprises proportionnelle à leur empreinte écologique et sociale.

Besoins de financement du contrôle réglementaire : 20 000 unités

ODD 10 Inégalités réduites

Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Garantir l'accès aux services publics

Pour réduire les inégalités, la priorité est de garantir l'égalité d'accès, par la gratuité, à des services publics dans les domaines essentiels de la santé, de la justice et de l'éducation.

Besoins de financement des services publics : 300 000 à 500 000 unités

Adopter une législation stricte sur la concentration des entreprises

Pour réduire les inégalités, la priorité est d'adopter une législation stricte sur la concentration des entreprises (loi anti-trust), de façon à opérer un démantèlement des grands groupes qui opèrent une captation des richesses au détriment des habitants du territoire et qui exercent une influence sur les institutions démocratiques qui ne va pas dans le sens de l'intérêt général.

Besoins de financement du contrôle réglementaire : 5 000 unités

Promouvoir le modèle coopératif de l'ESS par des exonérations d'impôts

Pour réduire les inégalités, la priorité est de promouvoir, par des exonérations d'impôts, le modèle coopératif de l'économie sociale et solidaire fortement pourvoyeur d'emplois pour lesquels la répartition des revenus générés repose sur des principes égalitaires.

Besoins de financement liés aux exonérations d'impôts : 40 000 à 60 000 unités

Interdire l'activité bancaire sur les marchés financiers

Pour réduire les inégalités, la priorité est d'interdire l'activité bancaire sur les marchés financiers de façon à stopper la création et la vente des produits financiers à forte empreinte écologique et à fort impact social qui ont pour effet de détruire l'emploi local en orientant l'épargne vers des projets économiques destructeur des écosystèmes et peu respectueux de la dignité humaine.

Besoins de financement du contrôle réglementaire : 5 000 unités

ODD 11 Villes et communautés durables

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Développer les infrastructures de mobilités douces

Pour garantir des villes et des communautés durables, la priorité est d'arrêter immédiatement les investissements dans le réseau routier en opérant un report modal des flux de transports en poids lourds vers le fret ferroviaire et fluvial, de développer les infrastructures de mobilités douces ainsi que les transports en commun en milieu urbain et pour la desserte rurale en instaurant la gratuité pour ceux qui ne possèdent pas de voitures.

Besoins financement des infrastructures de mobilités douces : 40 000 à 80 000 unités

Mettre en œuvre un plan de résilience écosystémique

Pour garantir des villes et des communautés durables, la priorité est de mettre en œuvre un plan de résilience écosystémique qui permet une meilleure adaptation aux risques et garantir les sécurités élémentaires des territoires durables (sécurité hydrique, sécurité alimentaire, sécurité énergétique, sécurité écosystémique).

Besoins de financement de la mise en œuvre du plan de résilience écosystémique : 70 000 à 90 000 unités

Définir un schéma de développement plurimodal et installation de « maisons des habitants »

Pour garantir des villes et des communautés durables, la priorité est de définir un schéma de développement plurimodal de façon à garantir dans les villages et dans les quartiers un ensemble de services publics et privés qui répondent aux besoins essentiels des habitants en priorisant l'installation d'une « maison des habitants », sous forme de tiers-lieux qui facilitent les mutualisations entre les habitants et les échanges culturels.

Besoins de financement du développement plurimodal et des maisons des habitants : 100 000 à 120 000 unités

Donner le pouvoir d'agir aux habitants pour la réappropriation de la voirie

Pour garantir des villes et des communautés durables, la priorité est de donner le pouvoir d'agir aux habitants afin qu'ils décident collectivement des modalités de réappropriation de la voirie jusque-là dédiée aux voitures.

Besoins de financement de la réappropriation de la voirie : 60 000 à 110 000 unités

ODD 12 Consommation et production responsables

Etablir des modes de consommation et de production durables

Rendre obligatoire l'affichage du niveau d'empreinte écologique et sociale

Pour établir des modes de consommation et de production durables, la priorité est de rendre obligatoire l'affichage du niveau d'empreinte écologique et sociale sur tous les produits qui sont proposés à la vente (biens et services).

Besoins de financement du contrôle réglementaire : 5 000 unités

Imposer des normes strictes d'écoconception des produits

Pour établir des modes de consommation et de production durables, la priorité est d'imposer des normes strictes d'écoconception des produits (biens et services) afin de garantir une conception ouverte qui interroge les usages en veillant à minimiser l'empreinte écologique et sociale, à faciliter la réparabilité, la modularité grâce à l'interopérabilité des composants ainsi que la facilité de désassemblage pour faciliter le recyclage et le traitement des déchets, ce qui permet de développer l'économie circulaire.

Besoins de financement du contrôle réglementaire : 5 000 unités

Interdire la publicité pour les produits à forte empreinte écologique et sociale

Pour établir des modes de consommation et de production durables, la priorité est d'interdire la publicité pour les produits à forte empreinte écologique et sociale dans tout l'espace public, sur tous les médias publics et sur tous les réseaux sociaux.

Besoins de financement du contrôle réglementaire : 5 000 unités

Encadrer les modalités d'emballage des produits

Pour établir des modes de consommation et de production durables, la priorité est d'encadrer les modalités d'emballage des produits afin de mettre un terme au suremballage en interdisant les plastiques à usage unique, en imposant les encres organiques pour les modalités d'affichage et en prélevant une taxe sur les produits proportionnelle à la difficulté de traitement de leur emballage par la collectivité publique.

Besoins de financement du contrôle réglementaire : 5 000 unités

Capacité de financement dégagée par la taxe aux emballages : 30 000 à 40 000 unités

ODD 13 Lutte contre les changements climatiques

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Interdire le financement de nouveaux projets d'extraction d'énergies fossiles

Pour lutter contre les changements climatiques, la priorité est d'interdire strictement le financement par les banques commerciales ou par l'émission de titres sur les marchés financiers de tous les nouveaux projets d'extraction d'énergies fossiles et de toutes les nouvelles activités économiques fortement émettrices de CO₂.

Besoins de financement du contrôle réglementaire : 5 000 unités

Taxer lourdement la futilité émettrice de CO₂

Pour lutter contre les changements climatiques, la priorité est de taxer fortement les mobilités lourdes et les usages numériques qui ne répondent pas à des besoins essentiels d'ordre privé ou professionnel afin de limiter les émissions de CO₂ qui reposent sur des futilités.

Capacité de financement dégagée par la taxe : 70 000 à 90 000 unités

Interdire les subventions publiques aux activités économiques à impact carbone

Pour lutter contre les changements climatiques, la priorité est d'interdire toutes les subventions publiques aux activités économiques à impact carbone.

Capacité de financement dégagée par l'arrêt des subventions aux activités à impact carbone : 90 000 unités

Etablir des normes de production stricte en matière d'empreinte carbone

Pour lutter contre les changements climatiques, la priorité est d'établir des normes de production strictes en matière d'empreinte carbone, applicables à tous les secteurs de l'activité économique permettant notamment de reconstruire les chaînes de valeur au profit des entreprises du territoire en privilégiant l'approvisionnement local.

Besoins de financement du contrôle réglementaire : 5 000 unités

ODD 14 Vie aquatique

Conserver et exploiter des manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Protéger les ressources halieutiques

Pour conserver les océans de manière durable, la priorité est de garantir la protection des ressources halieutiques par des quotas de pêche, en interdisant strictement la pêche industrielle afin de favoriser la pêche artisanale en lien avec les besoins des habitants des territoires.

Besoins de financement du contrôle réglementaire : 5 000 unités

Mettre en œuvre la dépollution des océans

Pour conserver les océans de manière durable, la priorité est de mettre en œuvre un plan de dépollution de la mer afin de résorber les continents de plastiques et d'absorber tous les rejets chimiques nuisent à la vie aquatique.

Besoins de financement de la dépollution des océans : 400 000 à 600 000 unités

Interdire les croisières et les yachts de luxe

Pour conserver les océans de manière durable, la priorité est d'interdire les croisières et les yachts de luxe.

Besoins de financement du contrôle réglementaire : 1 000 unités

Interdire les rejets à la mer des eaux usées

Pour conserver les océans de manière durable, la priorité est d'imposer des normes strictes de pollution en interdisant les rejets à la mer des eaux usées en garantissant un service public de traitement des eaux.

Besoins de financement du contrôle réglementaire et du service public de traitement des eaux : 85 000 unités

ODD 15 Vie terrestre

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Reconnaître les droits de la nature

Pour préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, la priorité est de leur accorder la personnalité juridique, à l'image du fleuve Tavignanu en Corse, afin qu'ils disposent des moyens de faire valoir leurs droits pour se défendre dans le cadre de la justice environnementale.

Besoins de financement du contrôle réglementaire : 15 000 unités

Interdire les produits écocidaires

Pour préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, la priorité est d'interdire la vente et l'utilisation par les entreprises et les particuliers des produits écocidaires qui détruisent les écosystèmes (pesticides, fongicides, herbicides, etc).

Besoins de financement du contrôle réglementaire : 10 000 unités

Garantir le respect du bien-être animal

Pour préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, la priorité est de définir des normes strictes en matière d'élevage et d'abattage afin de garantir le respect du bien-être animal.

Besoins de financement du contrôle réglementaire : 10 000 unités

Définir des principes généraux de protection des écosystèmes applicables au niveau local

Pour préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, la priorité est de définir des principes généraux de protection des écosystèmes dont les modalités spécifiques sont déterminées au niveau local par les habitants des territoires en fonction des contextes spécifiques.

Besoins de financement du contrôle réglementaire : 5 000 unités

ODD 16 Paix, justice et institutions efficaces

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Constitutionnaliser les principes de la justice environnementale

Pour promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, la priorité est de constitutionnaliser les principes élémentaires de la justice environnement (principes de précaution et de réparation) et de faciliter les actions en justice sur les fondements de ces principes.

Besoins de financement de la justice environnementale : 50 000 à 90 000 unités

Lutter contre la corruption et l'influence

Pour promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, la priorité est de lutter contre la corruption et à l'influence, sous toutes leurs formes et dans toutes les sphères de la décision publique en étant vigilant, notamment, aux créations de marchés publics fictifs attribués aux corrupteurs ou aux influenceurs.

Besoins de financement de la lutte contre la corruption et l'influence : 20 000 à 40 000 unités

Reconnaître le crime d'écocide et créer une Cour pénale environnementale

Pour promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, la priorité est de faire reconnaître le crime d'écocide au niveau mondial et de créer une Cour pénale environnementale internationale chargée d'instruire tous les cas d'écocides répertoriés sur la planète.

Besoins de la contribution du territoire au financement de la Cour pénale environnementale internationale : 20 000 unités

Interdire la captation des données numériques personnelles par des acteurs privés

Pour promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, la priorité est d'interdire la captation des données numériques personnelles par des acteurs privés afin d'éviter une utilisation qui met en danger les démocraties.

Besoins de financement du contrôle réglementaire : 5 000 unités

ODD 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs

Permettre l'émergence des acteurs de la société civile grâce à la gouvernance partagée

Afin de favoriser les partenariats pour la réalisation des objectifs de développement durable, la priorité est de permettre l'émergence des acteurs de la société civile en leur permettant de devenir parties prenantes à la décision publique locale selon des modalités de gouvernance partagée.

Besoins de financement du fonctionnement de la gouvernance partagée au niveau local : 1 000 unités

Reconnaître la connaissance comme un bien commun universel

Afin de favoriser les partenariats pour la réalisation des objectifs de développement durable, la priorité est de reconnaître la connaissance comme un bien commun universel et de favoriser la libre diffusion numérique des savoirs afin d'apporter une réponse collective à leur privatisation.

Besoins de financement de l'encadrement réglementaire : 1 000 unités

Promouvoir des réseaux sociaux durables

Afin de favoriser les partenariats pour la réalisation des objectifs de développement durable, la priorité est de promouvoir des réseaux sociaux durables (ne procédant pas à la captation numérique des données des utilisateurs) par des acteurs publics ou privés à but non lucratif.

Besoins de financement des réseaux sociaux durables : 10 000 à 30 000 unités

Favoriser le financement de l'économie sociale et solidaire par des fondations d'entreprises

Afin de favoriser les partenariats pour la réalisation des objectifs de développement durable, la priorité est de développer des partenariats entre les secteurs publics et privés par l'intermédiaire de fondations d'entreprises participant au financement de l'économie sociale et solidaire.

Opération neutre en matière budgétaire

Programme de campagne – Tableau budgétaire équilibré

ODD	Priorité de développement durable	Dépenses	Recettes
ODD 1			
ODD 2			
ODD 3			
ODD 4			
ODD 5			
ODD 6			
ODD 7			
ODD 8			
ODD 9			
ODD 10			
ODD 11			
ODD 12			
ODD 13			
ODD 14			
ODD 15			
ODD 16			
ODD 17			
Totaux			
Modalités d'équilibre du budget (préciser le montant de l'emprunt si déficit)			